

DEL2025_03_041

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 25
Votants : 34



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le douze mars, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 6 mars 2025.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Kevin CAUCHIE, Mme Isabelle TERREN, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Peguy ETIENNE (donne procuration à Mme Sophie GERARD), Mme Chrystel LAÏDOUNI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Antoine JOUSSET (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Serge CADIO), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), M. Farid KACHOUR (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

REMBOURSEMENT AU PRORATA TEMPORIS DE LA CONCESSION QUINZENAIRE 107510 SITUEE A L'EMPLACEMENT N/19 DU NOUVEAU CIMETIERE

Sur proposition de Laurent CHAINEY.

Le 28 janvier 2025, Madame Christelle KUMEKA, fille de Madame Caroline KUMEKA sollicite la rétrocession de la concession dans laquelle est inhumée sa mère décédée le 31 janvier 2024 et inhumée le 08 mars 2024 à l'emplacement N19 du nouveau cimetière sis rue des Moulins. Cette demande d'exhumation de Madame Caroline KUMEKA vise à sa réinhumation au cimetière de Lieusaint (77), ville de domicile de sa fille Christelle KUMEKA.

Dès lors, dans le cadre de sa demande de rétrocession, Madame Christelle KUMEKA sollicite le remboursement au prorata temporis de la concession 107510 située à l'emplacement N19 du nouveau cimetière achetée par ses soins le 08 mars 2024 pour 15 ans au tarif de 320,00€.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024_01_007 portant sur la tarification des emplacements de concessions funéraires, des emplacements de columbarium et des vacations de police,

DEL2025_03_041

Vu la décision n°142.01 du 21 novembre 2001 modifiant l'acte constitutif de la régie de recettes du service état civil,

Considérant la demande de Madame Christelle KUMEKA de bénéficier d'un remboursement au prorata temporis de la concession 107510 située à l'emplacement N19 du nouveau cimetière sis rue des Moulins,

Considérant que cette concession a été achetée le 08 mars 2024 pour une durée de 15 ans au tarif de 320,00€ par Madame Christelle KUMEKA,

Considérant que cette concession a été libérée le 31 juillet 2024 suite à l'exhumation du corps de Madame Caroline KUMEKA,

Considérant la nécessité de gérer les emplacements disponibles dans le cimetière.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser le remboursement au prorata temporis de la concession 107510 située à l'emplacement N19 du nouveau cimetière sis rue des Moulins, achetée par Madame Christelle KUMEKA le 08 mars 2024 et libérée le 31 juillet 2024 suite à l'exhumation du corps de Madame Caroline KUMEKA,
2. De déterminer le montant de ce remboursement en divisant le prix de l'achat de la concession soit 320,00€ par le temps accordé à la durée de vie de la concession soit 15 ans,
3. De déduire les mois écoulés entre l'acte d'achat de la concession, soit le 08 mars 2024 et la date de demande de remboursement au prorata temporis de Madame Christelle KUMEKA, soit le 28 janvier 2025,
4. De dire que la durée résiduelle relative à la rétrocession de la concession 107510 est de 10 mois,
5. De rembourser Madame Christelle KUMEKA du montant de 302,20€.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

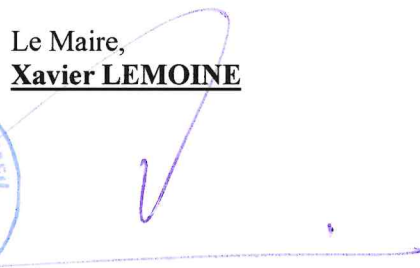
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, M. Christophe DA CRUZ, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

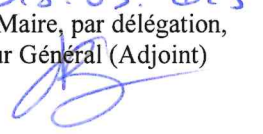


Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 18.03.2025
Au Représentant de l'Etat
Publié le 18.03.2025
Montfermeil, le 18.03.2025
Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois.